

1. *Débitrice:* **CV PLUS SA**, place du Plateau 2, **1213 Petit-Lancy**
2. *Durée du sursis concordataire:* 4 mois jusqu'au 15.04.2006
3. *Commissaire:* Me Dominiqu Burger, avocate, avenue Léon-Gaud 5, 1206 Genève
4. *Remarques:* Messieurs les créanciers sont avisés que, par jugement du 29 novembre 2005, le Tribunal de Première Instance de Genève a accordé un sursis concordataire afin de proposer un concordat par abandon d’actif à ses créanciers.
Le cours des intérêts est arrêté à la date du jugement. Aucune poursuite ne peut être exercée à l’encontre de la débitrice pendant la durée du sursis, à l’exception de celles prévues à l’art. 297 al. 2 LP.
Les créanciers du débiteur et tous ceux qui ont des revendications à exercer sont invités à produire leurs créances ou revendications auprès de la Commissaire au sursis, accompagnées des pièces justificatives, d’ici le 13 janvier 2006, sous peine d’être exclus des délibérations relatives au concordat. L’assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.

Marie-Flore Dessimoz, avocate
1217 Meyrin-Genève
(03153396)